

RAPPORT ANNUEL

DE

**L'ASSOCIATION DES JURISTES
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

PRÉSENTÉ

À L'OCCASION DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU

22 novembre 2006

1) Introduction

Le présent rapport porte sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée annuelle, laquelle a eu lieu le 5 décembre 2005. Il est important de souligner que les états financiers qui vous seront présentés par le trésorier visent l'exercice terminé le 31 mars 2006. Par conséquent, le présent rapport et les états financiers ne se rattachent pas toujours à la même période de temps.

2) Conseil d'administration

Le conseil d'administration sortant est composé des personnes suivantes :

M^e Christian Monnin, président
M^e Lee Ann Martin, vice-présidente
M^e Marc Marion, trésorier
M^e Alain Laurencelle, secrétaire
M^e Robert M'Vondo
M^e Michelle du Bourg (qui a remplacé M^e Karine Pelletier)
M^e Aimée Craft
M^e Jean-Daniel Boulet (qui n'a pas encore été remplacé)
M^e Rénaud Rémillard

Par ailleurs, M. le juge Richard Chartier de la Cour provinciale du Manitoba a joué le rôle de personne-ressource auprès de l'Association pour ce qui est des dossiers se rattachant au fonctionnement des tribunaux et M^e Guy Jourdain du Secrétariat aux affaires francophones a aussi joué le rôle de personne-ressource mais cette fois pour le gouvernement du Manitoba.

Nous tenons à remercier les administrateurs et les personnes-ressources de leur dévouement tout au cours de l'année.

3) Modalités de fonctionnement

Depuis 1996, l'AJEFM conclut annuellement avec l'Institut Joseph-Dubuc un contrat de services dans le cadre duquel cet organisme lui fournit un soutien technique. L'AJEFM n'a pas connu de changements au niveau de leurs ressources humaines cette année. M^{me} Paulette Desaulniers s'occupe toujours de certains dossiers pour l'AJEFM. D'ailleurs, il importe de souligner que les tâches de M^{me} Paulette Desaulniers se sont accrues au cours de la dernière année. Il y a quatre ans M^{me} Desaulniers consacrait environ 1.5 jours par semaine à l'AJEFM. Elle y consacre maintenant 3 jours par semaine.

4) Financement

L'AJEFM compte recevoir jusqu'à concurrence des sommes suivantes pendant l'exercice 2006-2007 :

-ministère de la Justice du Canada – financement en programmation
(dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :
68 000 \$

- ministère de la Justice du Canada – financement de projet - sensibilisation
(dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :
34 125 \$

- ministère de la Justice du Canada – financement de projet – Fonds du droit
de la famille axé sur l'enfant - 10 000 \$

TOTAL : 112 125 \$

5) Interventions auprès des gouvernements

a) gouvernement fédéral et organismes connexes

i) Gendarmerie royale du Canada

L'AJEFM siège actuellement à la Table de concertation concernant les services en français offerts par la Gendarmerie royale du Canada. L'AJEFM a participé à trois réunions de la Table de concertation au cours de la dernière année afin que la Gendarmerie royale du Canada offre des services conformes à la *Loi sur les langues officielles du Canada (LLO)*.

L'AJEFM a aussi participé à une présentation au sujet des obligations linguistiques aux cadres supérieurs de la GRC à leur siège social, à Winnipeg.

ii) ministère de la Justice du Canada

L'AJEFM continue à travailler au dossier de la nomination de personnes bilingues à la magistrature fédérale. L'AJEFM a envoyé une lettre au ministre fédéral de la Justice au sujet de l'importance de nommer une personne bilingue au sein du comité chargé de faire le tri des candidatures à la magistrature fédérale au Manitoba.

L'AJEFM a participé à un atelier en mars auquel Justice Canada, les AJEF et les membres de l'Association de vulgarisation de l'information juridique (ACVIJ) ont fait la présentation de leurs programmes.

L'AJEFM a aussi revendiqué avec succès la désignation d'un poste bilingue en matière de recalcule des pensions alimentaires.

iii) Commissariat aux langues officielles

L'AJEFM a continué d'appuyer les efforts du Commissariat aux langues officielles du Canada et a participé à des consultations au sujet du *Règlement sur la prestation des services dans les deux langues officielles*.

b) gouvernement provincial et organismes connexes

i) Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba

L'AJEFM continue à participer très activement au Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba. Il y a eu deux réunions du Groupe de travail. Le Groupe de travail poursuit, entre autres, son travail en ce qui concerne l'élaboration et, éventuellement, la mise sur pied d'un tribunal bilingue à Saint-Boniface.

ii) Tribunaux administratifs

Suite à des revendications, entre autres, de la part de l'AJEFM auprès du gouvernement manitobain pour la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues à divers tribunaux administratifs de la province, le gouvernement manitobain a annoncé en décembre 2005 que plusieurs tribunaux administratifs étaient pour être, d'ores et déjà, en mesure de siéger et d'offrir des services en français.

iii) Aide juridique

Suite à certaines représentations de l'AJEFM, un représentant de l'AJEFM a été invité à siéger au comité consultatif sur l'aide juridique, en l'occurrence, il s'agit de M^e Antoine Hacault.

L'AJEFM a aussi envoyé des lettres invitant le gouvernement de la province à inclure une clause linguistique dans toute entente fédérale-Manitoba en matière d'aide juridique.

iv) Magistrature bilingue

Plusieurs lettres ont été envoyées à divers intervenants comme le ministre provincial de la Justice et le président de l'Association du Barreau du Manitoba dans le but d'encourager la nomination d'un autre juge bilingue à la Cour provinciale.

v) Rencontre avec le nouveau ministre de la Justice

L'AJEFM a demandé de rencontrer le nouveau ministre de la Justice, M. Dave Chomiak, afin de le sensibiliser aux questions d'accès à la justice en français. Cette rencontre devrait avoir lieu bientôt.

6) Activités au sein de la collectivité

a) Journée du droit

L'AJEFM siège au Comité organisateur de la Journée du droit (5 – 6 réunions par année) et participe activement à l'organisation d'activités, y compris deux procès-simulés en français et, cette année, à l'organisation d'une tournée du Palais de justice en français pour les élèves du Collège Louis-Riel.

b) Activités communautaires et de vulgarisation

L'AJEFM, en collaboration avec l'Association d'éducation juridique communautaire (CLEA) a participé très activement à organiser deux journées conférences aux Centres de services bilingues de Saint-Boniface et de Saint-Pierre-Jolys traitant de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* en février 2006.

En 2005-2006, l'AJEFM a créé des partenariats avec plusieurs organismes francophones du Manitoba incluant Francofonds pour une collecte de fonds pour le Fonds Georges-Forest ; avec le Conseil jeunesse provincial pour le projet Politiké ; avec Pluri-elles et l'Entretiens pour la rédaction d'une trousse au sujet de la violence familiale (Projet Violence familiale phase II) ; avec *La Revue de la Common Law* ; ainsi qu'avec CLEA pour offrir un atelier sur le divorce en 2007. Les projets de partenariats seront réalisés au courant des prochaines années.

De plus l'AJEFM a entrepris une consultation des groupes de revendication politique francophones avec le représentant manitobain de Justice Canada (Programme des langues officielles) afin de présenter les programmes de Justice Canada et de créer des nouveaux partenariats avec l'AJEFM.

c) Projet de sensibilisation

L'AJEFM a complété la dernière année de son projet de sensibilisation de deux ans qui avait comme objectif de sensibiliser les juristes, les intervenants en matière d'administration de la justice, ainsi que les justiciables franco-manitobains aux services juridiques en français et à l'importance de l'accès à la justice en français au Manitoba. Ce projet avait aussi pour objectif de mieux faire

connaître l'AJEFM et d'encourager les jeunes francophones du Manitoba à considérer des carrières en droit ou dans des domaines connexes.

Le lancement de la campagne de sensibilisation a eu lieu le 5 décembre dernier au Club de golf Niakwa. Le ministre de la justice, M. Gord Mackintosh, ainsi que le ministre responsable des services en langue française, M. Greg Selinger, étaient présents. Le député fédéral pour Saint-Boniface, M. Raymond Simard, y était aussi. Lors du lancement de la campagne les outils de sensibilisation ont été dévoilés (nouveau logo et branding ; affiches ; annonces dans La Liberté, dans Le Réveil, dans les journaux ruraux et dans l'Annuaire des services en français ; affiche ; cartes pour présentoirs ; pull-ups ; pochettes ; stylos ; dépliants ; le début du développement du site Web de l'AJEFM).

Une présentation au sujet de l'AJEFM et de l'accès à la justice a été donnée à une quarantaine d'organismes francophones au Manitoba. Une saynète au sujet de l'accès à la justice en français, développée par l'AJEFM, fut présentée six fois avec beaucoup de succès au printemps 2006. L'AJEFM souhaite pouvoir présenter cette saynète à nouveau au courant des prochaines années.

L'AJEFM a participé à plusieurs activités médiatiques pour promouvoir le projet de sensibilisation, entre autres, trois entrevues à CKSB, dont une d'une durée d'une heure au sujet de l'accès à la justice en français et deux entrevues d'une heure à CKXL au sujet des carrières en justice et de la campagne de sensibilisation.

Suite au lancement, l'AJEFM a rencontré, au moins trois fois, le comité de travail qui avait été mis en place pour développer le projet afin de faire le suivi à celui-ci. D'autres activités de sensibilisation ont été mis en marche pour les prochaines deux années dont le projet des capsules juridiques avec Envol 91 FM et la marque de point de service.

d) Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien

L'AJEFM a participé au Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, à St. Johns', Terre-Neuve et Labrador.

e) Services en français en matière d'administration de la justice

L'AJEFM continue à verser sur son site Web des documents qui ont pour principal objectif de sensibiliser et d'appriivoiser la population franco-manitobaine et les fonctionnaires oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice quant aux services en français dispensés par les tribunaux et les autres ministères et agences du gouvernement provincial dans ce domaine.

f) Répertoire des juristes d'expression française

L'AJEFM maintient un site Web qui comprend un répertoire des juristes d'expression française. Grâce à ce répertoire accessible par le biais d'Internet, le grand public franco-manitobain et les francophones du monde entier sont en mesure de se renseigner facilement au sujet des services juridiques offerts en français au Manitoba.

g) Collaboration avec la Société franco-manitobaine

Le directeur général de l'AJEFM siège au Comité consultatif de la Société franco-manitobaine et participe aux activités organisées par la Société franco-manitobaine qui portent sur la communauté franco-manitobaine. Cette année l'AJEFM a participé activement à deux rencontres avec le Service de police de la Ville de Winnipeg, à une série de rencontres sur la réorganisation de la communauté francophone du Manitoba et au colloque *Convergence* de la SFM qui eut lieu en mars 2006.

7) Travail de concertation avec divers organismes à l'échelle nationale

a) Collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) sur plusieurs dossiers au courant de la dernière année, y compris celui d'un plan national de communications de trois ans, l'importance du Programme de contestation judiciaire, le droit de la famille et le projet de loi C-23, qui propose des modifications aux dispositions linguistiques du *Code criminel*. L'AJEFM participe aussi avec les autres AJEF à la création d'une banque nationale de données.

Le président et le personnel de l'AJEFM ont participé à six conférences téléphoniques et à trois réunions en personne de la FAJEF.

b) Participation à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)

Le président de l'AJEFM a participé à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, tenue en février 2006.

8) Autres activités

a) Concours Laskin

Plusieurs membres de l'AJEFM, dont des avocats et juges ont aidé aux étudiants francophones de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba à se préparer pour le Concours Laskin.

b) Association du Barreau du Manitoba

L'AJEFM entretient des rapports étroits avec l'Association du Barreau manitobain en ayant, entre autres, des rencontres régulières entre les directions générales des deux organismes.

c) Kiosques

Afin de promouvoir l'AJEFM et d'utiliser les nouveaux matériaux de promotion à sa disposition, l'AJEFM a participé aux foires/kiosques suivants :

Le 1^{er} février – Réseau Saint-Boniface en santé, École Taché

Les 9 – 10 février – Commission nationale des parents francophones, Delta Winnipeg

Les 24 – 25 février – kiosque Parlement jeunesse franco-manitobain, Palais législatif

Le 9 avril – Journée du droit, Palais de justice.

Le président,

Le directeur général,

M^e Christian L. Monnin

M^e Rénauld Rémillard